



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2021-035

PUBLIÉ LE 9 MARS 2021

Sommaire

69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône

69-2021-03-05-004 - Arrêté préfectoral n° DDT - DDT-SEN-2021-A-23 relatif à l'application du régime forestier à des parcelles de terrain situées sur la commune de Trèves et intégrées dans le périmètre de la forêt communale de Trèves (2 pages) Page 3

69-2021-03-08-001 - Arrêté préfectoral n° DDT-SHRU-69-2021 – 03 – 08 - 001 du 8 mars 2021 relatif à la composition de la commission consultative départementale-métropolitaine des gens du voyage du Rhône (4 pages) Page 6

69_Präf_Präfecture du Rhône

69-2021-03-05-003 - 210305 AVIS ARS Préfecture 69 (2 pages) Page 11

69-2021-03-03-003 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2019-05-22-007 du 22 mai 2019 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises SARL SMTE (2 pages) Page 14

69-2021-03-09-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Laurent ROUSSEAU, directeur du « pôle pilotage ressources », administrateur général des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône (3 pages) Page 17

69-2021-03-05-005 - CABINET_SPID_2021_03_05_01 (1 page) Page 21

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-03-01-009 - Arrêté n° 2021-10-0042 Portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres délivré à ETABLISSEMENT BANCILLON à CRAPONNE (2 pages) Page 23

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du Centre-Est

69-2021-03-05-008 - Suddelegation-CG 20210305 (7 pages) Page 26

69-2021-03-05-006 - Suddelegation-OSD 20210503 (7 pages) Page 34

69-2021-03-05-007 - Suddelegation-RPA 20210305 (4 pages) Page 42

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-03-08-002 - Délégation portant signature du chef d'établissement par intérim de l'EPM de Meyzieu, du 08/03/2021 (6 pages) Page 47

69_DDT_Direction départementale des territoires du
Rhône

69-2021-03-05-004

Arrêté préfectoral n° DDT - DDT-SEN-2021-A-23 relatif à
l'application du régime forestier à des parcelles de terrain
situées sur la commune de Trèves et intégrées dans le
périmètre de la forêt communale de Trèves

*Arrêté préfectoral n° DDT - DDT-SEN-2021-A-23 relatif à l'application du régime forestier à des
parcelles de terrain situées sur la commune de Trèves et intégrées dans le périmètre de la forêt*



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté préfectoral n° DDT - DDT-SEN-2021-A-23 relatif à l'application du régime forestier à des parcelles de terrain situées sur la commune de Trèves et intégrées dans le périmètre de la forêt communale de Trèves

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- VU** les articles L211-1, L214-3, R214-1 à R 214-2, R214-6 à R214-9 du code forestier ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 01 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jacques Banderier, directeur départemental des territoires du Rhône ;
- VU** la décision DDT_n° 69_2021_02_09_01 du 9 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales ;
- VU** la délibération en date du 26 novembre 2020 par laquelle le conseil municipal de Trèves demande l'application du régime forestier à plusieurs parcelles de terrain ;
- VU** le rapport de présentation établi par l'Office national des forêts le 8 février 2021 ;
- VU** le procès-verbal de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier établi en date du 8 février 2021 ;
- VU** la demande de l'Office national des forêts du 15 février 2021 ;
- VU** les justificatifs fonciers et les plans ;

CONSIDERANT l'avis favorable du directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'Office national des forêts, du 15 février 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil municipal de Trèves de soumettre au régime forestier les parcelles dont il est propriétaire ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Rhône

ARRÊTE

Article 1 : relèvent du régime forestier les parcelles suivantes :

Propriétaire : commune de Trèves

tableau des surfaces :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Trèves	A	501	Maleval	0,5560	0,5560
Trèves	A	503	Maleval	1,0255	1,0255
Trèves	F	133	Les Communaux	0,3195	0,3195
					1,9010

- Surface de la forêt communale de Trèves relevant du régime forestier : 46 ha 46 a 98 ca
- Application du présent arrêté pour une surface de : 1 ha 90 a 10 ca
- Nouvelle surface de la forêt communale de Trèves relevant du régime forestier : 48 ha 37 a 08 ca

Article 2 : publicité

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les lois et règlements. Il sera affiché en mairie de Trèves et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 3 : délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 4 : application

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, Monsieur la Maire de Trèves, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à la mairie de Trèves et à l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'Office national des forêts.

Fait, le 05/03/2021

Le Directeur,

signé

Jacques Banderier

69_DDT_Direction départementale des territoires du
Rhône

69-2021-03-08-001

Arrêté préfectoral n° DDT-SHRU-69-2021 – 03 – 08 - 001
du 8 mars 2021 relatif à la composition de la commission
consultative départementale-métropolitaine des gens du
voyage du Rhône



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté préfectoral n° DDT-SHRU-69-2021 – 03 – 08 - 001 du 8 mars 2021 relatif à la composition de la commission consultative départementale-métropolitaine des gens du voyage du Rhône

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3641-2 ;
- VU** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment le IV de son article 1^{er} ;
- VU** l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi n° 2017-086 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU** la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;
- VU** le décret n° 2004-374 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission départementale consultative des gens du voyage ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du Rhône en date du 17 juillet 2015 ;
- VU** la délibération de la Métropole de Lyon en date du 27 juillet 2020 ;
- VU** le courrier de la Présidente de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'Intercommunalité (AMF69) en date du 21 janvier 2021 ;
- VU** le courrier du Président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) en date du 04 février 2021 ;
- VU** le courrier du Président de la Mutualité Sociale Agricole (MSA Ain-Rhône) en date du 19 août 2020 ;
- VU** le courrier de la Directrice générale de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) en date du 16 septembre 2020 ;

VU le courrier de l'Association pour l'aide à la scolarisation des enfants tsiganes (ASET) en date du 21 juillet 2020 ;

VU le courrier de la Présidente de l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) du Rhône en date du 24 juillet 2020 ;

VU le courrier du Directeur de l'Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadje (ARTAG) en date du 26 octobre 2020 ;

VU le courriel du Président de l'Association pour une citoyenneté solidaire des voyageurs (ACSoV) en date du 5 novembre 2020

VU le courrier du Président de France Liberté Voyage en date du 17 novembre 2020 ;

VU le courrier de la Présidente du Réseau Intermed en date du 01 décembre 2020 ;

Sur proposition de Madame la Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1 :

La commission consultative départementale métropolitaine des gens du voyage est présidée conjointement par le Préfet du département du Rhône, le Président du Conseil Départemental du Rhône et le Président de la Métropole de Lyon.

Elle est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Article 2 :

Sont nommés membres de la commission et ce pour une durée de six ans :

- quatre représentants des services de l'État :

- Le Préfet délégué à la sécurité et à la défense ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires du Rhône ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion social ou son représentant ,
- L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant.

- deux représentants du Conseil Départemental :

- Mme Mireille SIMIAN, Conseillère départementale du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, *titulaire*
M. Jean-Jacques BRUN, Conseiller délégué, Conseiller départemental du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, *suppléant*

- Mme Sheila Mc CARRON, Conseillère départementale du canton de l'Arbresle, *titulaire*
Mme Muriel BLANC, Conseillère départementale du canton de Villefranche-sur-Saône, *suppléante*

- deux représentants de la Métropole de Lyon :

- Mme Yasmine BOUAGGA, Conseillère de la Métropole de Lyon, *titulaire*

M. Richard MARION, Conseiller de la Métropole de Lyon, *suppléant*

- Mme Léna ARTHAUD, Conseillère de la Métropole de Lyon, *titulaire*
Mme Séverine HEMAIN, Conseillère de la Métropole de Lyon, *suppléante*

- *Un représentant des communes qui ne sont pas membres de la Métropole de Lyon :*

- M. Pierre MARMONNIER Maire de la commune de Colombier-Saugnieu, *titulaire*
M. Philippe MARION, Maire de Condrieu, *suppléant*

- *Quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département :*

- M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle
titulaire

M. Gérard CHARDON, Vice-Président de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
suppléant

- Mme Evelyne GEOFFRAY, Vice-Présidente de la Communauté de communes Saône Beaujolais, *titulaire*
M. Ghislain de LONGEVIALLE, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Villefranche
Beaujolais Saône, *suppléant*

- M. Guy BOISSERIN, Vice-Président de la Communauté de communes de la Vallée du Garon, *titulaire*
M. Marc COSTE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Mornantais, *suppléant*

- M. Nicolas VARIGNY, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, *titulaire*
M. Patrick FIORINI, Vice-Président de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais, *suppléant*

- *Au minimum cinq et au plus sept personnalités intervenant auprès des gens du voyage :*

- M. Robert BENONI, Président de l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadjé (ARTAG),
titulaire

M. Olivier FRANCOIS, Directeur de l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadjé (ARTAG),
suppléant

- Mme Odile SAPIN, Association pour l'aide à la scolarisation des enfants tsiganes (ASET), *titulaire*
M. Luc TOQUET, Association pour l'aide à la scolarisation des enfants tsiganes (ASET), *suppléant*

- Mme Nathalie MUEL, Chargée de projets, Association des Collectifs Enfants Parents et
Professionnel.les du Rhône et de la Métropole de Lyon, (ACEPP 69), *titulaire*

Mme Sophie DOUMBOUYA, Coordinatrice, Association des Collectifs Enfants Parents et
Professionnel.les du Rhône et de la Métropole de Lyon, (ACEPP 69), *suppléante*

- M. Max FALCO, Responsable national et délégué régional des Associations Vie et Lumière et Action
Grands Passage, (Action Grand Passage), et Vice-Président de l'Association pour une citoyenneté
solidaire des voyageurs (ACSoV), *titulaire*

Mme Emmanuelle BARAQUIN, Administratrice de l'Association pour une citoyenneté solidaire des
voyageurs (ACSoV), *suppléante*

- M. Fernand DELAGE, Président de France Liberté Voyage, *titulaire*

M. Charles DELAGE, France Liberté Voyage, *suppléant*

- Mme Natacha LAZO-GAILLARDO, Réseau de l'Intermed, *titulaire*

Mme Naura TORCHE, Réseau de l'Intermed, *suppléante*

- *deux représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole :*

- Mme Claudine PREVEL, responsable du pôle famille, Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, *titulaire*
Mme Bernadette BONNEFOND, responsable d'Aides aux familles, *suppléante*

- Mme Régine JOURNIAC, Administratrice, Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône, *titulaire*
Mme Ghislaine THOMAS, Administratrice, Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône, *suppléante*

Article 3 :

Madame la Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, et Monsieur le directeur départemental des territoires du Rhône sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent qui sera publié au recueil des actifs administratifs de l'État.

Fait, le 8 mars 2021

Le sous-préfet en charge du Rhône-sud

SIGNÉ

Benoît ROCHAS

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-03-05-003

210305 AVIS ARS Préfecture 69

Avis ARS

Le directeur général

Monsieur le Préfet du Rhône
Préfecture du Rhône
Institution
69419 LYON Cedex 03

Ref. : 2021 - 35

Lyon, le 5 mars 2021

Objet : Avis ARS

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes quant aux nouvelles mesures de lutte contre la COVID-19 que vous souhaitez prendre.

La circulation virale est en léger recul mais se maintient à un niveau élevé dans la région. Pour la semaine glissante du 23 février au 1^{er} mars le taux d'incidence **en Auvergne-Rhône-Alpes** reste inférieur au taux national (189,4/100 000 contre 220,4/100 000 tandis que le taux de positivité régional est équivalent au taux national (7,3%).

L'évolution de la situation **dans le département du Rhône** est plus défavorable. Il fait partie des départements de la région qui enregistre les taux les plus élevés et est placé depuis le 26 février dernier **en surveillance renforcée** au regard de la dégradation de ses indicateurs épidémiologique et hospitalier.

Le Rhône enregistre pour la **semaine glissante du 23 février au 1^{er} mars 2021** un **taux d'incidence pour la population générale** de **235,7** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et un **taux de positivité de 8 %** (source SPF GEODES).

Le taux d'incidence chez les plus de 65 ans est de **199/100 000** personnes pour la semaine du 22 au 28 février (source SPF GEODES).

A titre comparatif, vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux rhônalpins pour la population générale des précédentes semaines (source SPF GEODES) :

	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
Taux d'incidence tous âges (pour 100 000 hab)	209,6	222,7	235,7
Taux de positivité tous âges (%)	6,9	8,6	8,2

S'agissant de l'**hospitalisation**, le Rhône compte 856 **patients hospitalisés** avec diagnostic COVID-19 au 4 mars 2021 dont **160 patients en réanimation/soins intensifs** (source SPF GEODES).

Au 4 mars, le taux d'occupation des lits de réanimation dans le Rhône est de 96 %

Concernant la circulation des variants, parmi les 3009 PCR de criblage réalisées sur la semaine glissante du 22 au 28 février (soit 62,7% des tests positifs criblés), **56,7% sont positifs au variant V1** (53 % en région ARA) et **5,2% sont positifs aux V2 ou V3** (3,8% en région ARA).

L'ensemble de ces données est élevé et confirme une dégradation de la situation épidémiologique sur le département du Rhône confirmant la nécessité de mesures de protection sanitaire renforcées pour l'ensemble de la population rhodanienne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégalion,
Le Directeur général adjoint



Serge Morais

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-03-03-003

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°
69-2019-05-22-007 du 22 mai 2019 portant agrément pour
l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises SARL

*Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2019-05-22-007 du 22 mai 2019 portant
agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises SARL SMTE*

SMTE



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Lyon, le 03 mars 2021

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Florence PATRICIO
Tél. : 04.72.61.61.29
Télécopie : 04.72.61.66.60
Courriel : florence.patrio@rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2021-03-03- PREFECTORAL N° 69-2019-05-22-007 DU 22 MAI 2019 PORTANT AGRÈMENT POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE DOMICILIATION D'ENTREPRISES

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2005/60 /CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L 123-10 à L123-11-8 et R123-166 à R123-171 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.561-2 ;

Vu l'ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment ses articles 9 et 20 ;

Vu le décret n°2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la Commission nationale des sanctions (articles R. 561-43 à R.561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n°2019-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R.123-166-5 du code de commerce) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2019-05-22-007 du 22 mai 2019 portant agrément de la Sarl «SMTE », pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises ;

Vu la demande de modification d'agrément réceptionnée le 25 février 2021, relative au changement de siège social et d'établissement principal ;

.../..

postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Sur proposition de la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 69-2019-05-22-007 du 22 mai 2019 portant agrément de la Sarl « SMTE », sous le n° 2013-13, pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La Sarl «SMTE», gérée par Monsieur Frédéric CHOVET, est agréée pour exercer, au sein de son établissement principal, dont l'enseigne est « MAIL BOXES ETC », situé 12 rue Jacquard, 69680 Chassieu, l'activité de domiciliation juridique jusqu'au 22 mai 2025 ».

Article 2 : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 69-2019-05-22-007 du 22 mai 2019 portant agrément de la Sarl « SMTE », sous le n° 2013-13, pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La Sarl « SMTE » est également autorisée à exercer l'activité de domiciliation d'entreprises au sein de son établissement secondaire ci-dessous mentionné :

Nom de l'établissement secondaire	Localisation
SMTE Enseigne : MAIL BOXES ETC	122 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Une copie de l'arrêté sera transmise au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Le Préfet,
Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,
signé : Clément VIVÈS

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-03-09-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Laurent ROUSSEAU, directeur du « pôle pilotage ressources », administrateur général des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques
de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 9 mars 2021

Préfecture

Direction de la coordination des politiques
interministérielles

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Laurent ROUSSEAU, directeur du « pôle pilotage ressources », administrateur général des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

***LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,
PRÉFET DU RHÔNE***

*Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite*

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Mme Cécile DINDAR ;

Vu le décret du 30 novembre 2020 affectant M. Laurent ROUSSEAU, administrateur général des Finances publiques, à la Direction régionale des Finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent ROUSSEAU, directeur du pôle pilotage ressources, administrateur général des Finances publiques, à l'effet de :

➔ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la Direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône Alpes et du département du Rhône, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la Direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône Alpes et du département du Rhône.

- recevoir les crédits des programmes suivants :
 - ♦ n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local"
 - ♦ n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière"
 - ♦ n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État"
 - ♦ n° 362 "Ecologie"

➔ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 et 7 des programmes précités et, pour la cité administrative d'État de la Part-Dieu, sur le compte de commerce n° 907 – « opérations commerciales des domaines ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent ROUSSEAU, à l'effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction régionale des Finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Article 3 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Article 4 : M. Laurent ROUSSEAU peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette délégation de signature sera prise, au nom du préfet du Rhône, par arrêté de délégation qui devra être transmis au préfet du Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances et le Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet

Pascal MAILHOS

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-03-05-005

CABINET_SPID_2021_03_05_01

actes de courage et de dévouement



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Suivi politique
Interventions et Distinctions

Arrêté n° CABINET_SPID_2021_03_05_01 portant attribution d'une médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Considérant le courage, le sang-froid et la réactivité dont ont fait preuve, le 25 avril 2020 à Meyzieu, Monsieur Rémy DUBOSSON et Monsieur Samuel POTHIN, en sauvant les habitants de deux maisons en flamme ;

Sur proposition du contrôleur général, Directeur départemental de la sécurité publique du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Rémy DUBOSSON, Gardien de la paix,
Monsieur Samuel POTHIN, Gardien de la paix,
en fonction à la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture et le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 5 mars 2021
Le Préfet,

Pascal MAILHOS

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-03-01-009

Arrêté n° 2021-10-0042

Portant modification d'agrément pour effectuer des

transports sanitaires terrestres délivré à

Arrêté n° 2021-10-0042
Portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres délivré à

~~ETABLISSEMENT BANCILLON à CRAPONNE~~

Arrêté n° 2021-10-0042

Portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6312-1 à L 6313-1 et R 6312-1 à R 6314-6 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'arrêté n° 2019-10-0365 portant modification d'agrément délivré le 30 octobre 2019 à la société ETABLISSEMENT BANCILLON à 69290 CRAPONNE ;

Considérant l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de l'absorbée **CENTRE DES AMBULANCES DU RHONE à 69800 SAINT PRIEST (agrément 69-213/secteur 1)** par la société absorbante ETABLISSEMENT BANCILLON du 07 décembre 2020,

Considérant l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de l'absorbée **AMBULANCES OULLINOISES à 6920 SAINT GENIS LAVAL (agrément 69-316/secteur 1)** par la société absorbante ETABLISSEMENT BANCILLON du 07 décembre 2020,

Considérant l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de l'absorbée **AMBULANCES SIROT à 69170 TARARE (agrément 69-037/secteur 4)** par la société absorbante ETABLISSEMENT BANCILLON du 07 décembre 2020,

-ARRÊTE-

ARTICLE 1 : un agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres sur prescription médicale et dans le cadre de l'aide médicale urgente, est délivré à :

ETABLISSEMENT BANCILLON - Monsieur Eric BALDACCHINO
Parc d'Activité des Tourrais - Av. Pierre Auguste Roiret 69290 CRAPONNE (secteur 5)
N° d'agrément : 69-167

ARTICLE 2 : l'agrément est délivré pour les implantations aux adresses ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 3 : les véhicules de transports sanitaires associés à cette implantation font l'objet d'une décision d'autorisation de mise en service conformément aux dispositions de l'article L.6312-4 du code de santé publique.

ARTICLE 4 : la personne titulaire de l'agrément devra porter sans délai à la connaissance de l'agence régionale de santé,

- toutes modifications au regard des normes prévues, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cessation de fonctions d'un ou plusieurs membres de leur personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession,

L'inobservation de tout ou partie de ces dispositions est susceptible d'entraîner une suspension ou un retrait d'agrément.

ARTICLE 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le titulaire et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

LYON, le 01 mars 2021
Par délégation
Le Directeur général adjoint
Serge Morais

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du
Centre-Est

69-2021-03-05-008

Suddelegation-CG 20210305



Direction
Interdépartementale
des Routes
Centre-Est

***Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE,
Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,
en matière de compétence générale***

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 06 mars 2014 du ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie portant nomination de Mme Véronique MAYOUSSE en qualité de directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELEG_2018_11_05_39 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, Directrice interdépartementale des routes Centre-Est, en matière de compétence générale ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à :

- BAZAILLE-MANCHES Marion, ICPEF, directrice adjointe
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE , secrétaire générale
- EVESQUE Frédéric, IDTPE, secrétaire général adjoint
- VUITTENEZ Lionel, ICTPE , directeur adjoint

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELEG_2018_11_05_39 du 5 novembre 2018 susvisé portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, en matière de compétence générale.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer tous actes relatifs au personnel, à l'exception de ceux qui concernent le recrutement, les sanctions disciplinaires, les maintiens dans l'emploi et les ordres de mission permanents :

- GELSUMINI Mathilde, ATTACHÉ , chef du pôle ressources humaines

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les actes suivants relatifs au personnel :

- Attribution des congés annuels, congés de maladie "ordinaire", autorisations d'absence pour événements de famille, autorisations individuelles d'absence prises après autorisation collective d'absence en matière syndicale ou sociale, autorisations spéciales d'absence en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.
- Octroi aux agents des catégories A, B, et C, des congés pour naissance d'un enfant en application de la Loi 46-1085 du 18.05.1946

- Autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde
- Autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique :
 - décharges d'activité de service, participation aux bureaux sur le plan local,
 - participation aux bureaux sur le plan régional ou national.
- Octroi des autorisations spéciales d'absence pour fêtes religieuses de différentes confessions et autres commémorations

MP :

- PRIMUS Mickaël, IDAE, responsable de la mission pilotage

SES :

- GAUVRY Pascale, TSCDD , cheffe de la cellule sécurité routière
 - FAOU Beatrice, IDTPE, cheffe de la cellule exploitation et gestion du trafic, jusqu'au 31/03/2021
 - FYOT Julien, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic, à partir du 01/05/21
 - NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
 - BERNE Emmanuel, IDTPE, adjoint au chef de SES, chef du pôle équipements systèmes

SG :

- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
 - ABED Slimane, TSCDD, adjoint du chef de pôle moyens en charge du pôle ressources matérielles

SIR de Lyon :

- BONIFAS Clément, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrage d'art
 - FAOU Eddy, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle routier
 - GIRARDOT Anne-Marie, ITPE, responsable de la cellule gestion financière et marchés
 - GRAZIANI Philippe, ICTPE , chef du service ingénierie routière de Lyon

SIR de Moulins :

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
 - DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
 - RECHER Jens, ITPE, chef du pôle routier
 - COFFY Norbert, IDTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
 - ZUCCALLI Christian, TSCDD , chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE :

- DAVID Nicolas, ITPE, responsable du domaine entretien routier
 - CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
 - FAOU Béatrice, IDTPE, adjointe du chef SPE, cheffe du pôle entretien routier à compter du 01/04/21
 - FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
 - RODES Ameline, ITPE, responsable du domaine matériel et immobilier
 - PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine

SREI :

- COUTARD Philippe, TSCDD , responsable d'exploitation du PC Gentiane
 - DEMARET Stephane, TSCDD , responsable d'exploitation du PC Osiris
 - GAILLARD Mathurin TSPDD, chef du CEI de CHAMBERY
 - MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane

- MARINO Robert, TSDD , adjoint du chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- COMBAZ Jean-Michel, TSDD, adjoint du chef du CEIA D'ALBERTVILLE
- MARTIN Francis, TSCDD , chef pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane, jusqu'au 30/04/21
- HIREL John, OPA, chef du pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane à compter du 03/05/21
- ARGOUD Didier , chef d'équipe au CEI de GRENOBLE
- PICOT Jean-Marie, TSPDD, chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, à compter du 22/03/21
- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- FAVRE David, ICTPE , chef du SREI de Chambéry
- POZZO Pierrick, chef du district de Chambéry-Grenoble
- PROST Serge, ITPE, directeur du projet du Rondeau
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie

SREX Lyon :

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- BARDON Fabienne, TSPDD , chef du CEI de SAINT-PRIEST
- BOIBOUVIER Florent, TSCDD, responsable exploitation PAIS Genas
- EXBRAYAT Solange, OPA, adjointe au chef de district de VALENCE
- CHICHE Florian, OPA , responsable maintenance du PC Hyrondelle
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- CROUZET Jean-Yves, TSPDD, chef du CEI de ROUSSILLON
- DI NICOLA Ugo, TSCDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- DALMASSO Steve, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE
- LIVET Laurent, TSCDD, chef du CEI d'ALIXAN
- CHIROUZES Frédéric, TSDD, adjoint du chef du CEI ALIXAN
- FIALON Serge, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- GATTO Thierry, TSCDD, chef du CEI de MONTELMAR, à compter du 01/04/21
- GOUTORBE David, TSPDD , chef du CEI de MACHEZAL
- JULIEN Pierre-Eric, TSCDD , responsable d'exploitation du PC Hyrondelle
- LATOUR Franck, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- PERROT Francois, TSCDD , chef de la cellule de gestion de la route
- PICHON Georges, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- PLATTNER Pascal, ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- RAZE Florian, IDTPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- SAURAT Jerome, TSCDD , responsable d'exploitation PCG CORALY
- SEIGNOBOS Thierry, TSCDD , chef du CEI de MONTELMAR, jusqu'au 31/03/21
- SENE Olivier, TSCDD , responsable maintenance du PC de Genas
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

SREX Moulins :

- ANDRIOT Olivier, OPA , chef de l'atelier de MOULINS
- AUCLAIR Jean-Michel, TSPDD , chef du CEI de CLAMECY
- AUDIN Christophe, TSPDD , chef du CEI de TOULON-SUR-ALLIER
- BERNARD Eric, TSCDD , chef du PC de Moulins
- BERTOGLIO Jean Luc, TSPDD , chef du CEI de ROANNE
- VALLAS Didier, TSDD, adjoint du chef du CEI de ROANNE
- CHATELET Gerard, OPA , chef du CEI de CHARNAY-LES-MACON
- CHAMARD Bruno André, TSCDD, chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- COTILLARD Dominique, TSDD, adjoint du chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE

- CHEVALIER Jean, OPA , chef du CES de SAINT-MARCEL
- COGNET Francois, TSPDD , chef du CEI de PARAY-LE-MONIAL
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- DROIN Patrice, OPA , adjoint au chef de CES de SAINT-MARCEL
- FALISSARD Christophe, TSCDD , chef du CEI d'AUXERRE
- LARCHER Nathalie, TSDD, adjointe du chef du CEI d'AUXERRE
- FARGERIE Jérôme TSDD, chef du CEI A38
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint du chef de district de MACON
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- MONCHAUX Yoahn, TSPDD, chef du CEI de VARENNES-SUR-ALLIER
- MUIN Jerome, TSCDD , chef du CEI de DIJON
- PEZERY Gaetan, TSCDD , chef de la cellule de gestion de la route
- RAOUL Pascal, TSPDD , chef du CEI de MONTCHANIN
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS
- VANNEREUX Olivier, TSDD, adjoint de la cheffe du CEI de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les ordres de mission non permanents sur le territoire national et les états de frais dans Chorus DT (valideur hiérarchique)

MP :

- PRIMUS Mickaël, IDAE, responsable de la mission pilotage

SES :

- GAUVRY, TSCDD , cheffe de la cellule sécurité routière
- FAOU Beatrice, IDTPE, cheffe de la cellule exploitation et gestion du trafic, jusqu'au 31/03/2021
- FYOT Julien, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic, à partir du 01/05/21
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
- BERNE Emmanuel, IDTPE, adjoint au chef de SES, chef du pôle équipements systèmes

SG :

- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
- ABED Slimane, TSCDD, adjoint du chef de pôle moyens en charge du pôle ressources matérielles

SIR de Lyon :

- BONIFAS Clément, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrage d'art
- FAOU Eddy, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle routier
- GIRARDOT Anne-Marie, ITPE, responsable de la cellule gestion financière et marchés
- GRAZIANI Philippe, ICTPE , chef du service ingénierie routière de Lyon

SIR de Moulins :

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- RECHER Jens, ITPE, chef du pôle routier
- COFFY Norbert, IDTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- ZUCCALLI Christian, TSCDD , chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE :

- DAVID Nicolas, ITPE, responsable du domaine entretien routier

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- FAOU Béatrice, IDTPE, adjointe du chef SPE, cheffe du pôle entretien routier à compter du 01/04/21
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- RODES Ameline, ITPE , responsable du domaine matériel et immobilier
- PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine

SREI :

- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane
- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, à compter du 22/03/21
- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- FAVRE David, ICTPE , chef du SREI de Chambéry
- POZZO Pierrick, ITPE, chef du district de Chambéry-Grenoble
- PROST Serge, ITPE , directeur du projet du Rondeau
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie

SREX Lyon :

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA, adjointe au chef de district de VALENCE
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- PLATTNER Pascal, ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- RAZE Florian, IDTPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

SREX Moulins :

- BERNARD Eric, TSCDD , chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint au chef de district de MACON
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- MARTIN Christian, TSPDD , adjoint au chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les procès verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des domaines

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA, adjointe au chef de district de VALENCE
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint au chef de district de MACON
- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, à

compter du 22/03/21

- POZZO Pierrick, ITPE, chef du district de CHAMBERY GRENOBLE
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- RODES Ameline, ITPE, responsable du domaine matériel et immobilier
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- CHEVALIER Jean, OPA , chef du CES de SAINT-MARCEL

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les actes relatifs aux règlements amiables des dommages causés ou subis par l'État.

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine
- EXBRAYAT Solange, OPA, adjointe au chef de district de VALENCE
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- FAVRE David, ICTPE , chef du SREI de Chambéry
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint au chef de district de MACON
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef de district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef de district de CHAMBERY-GRENOBLE, à compter du 22/03/21
- PLATTNER Pascal, ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- POZZO Pierrick, ITPE, chef du district de CHAMBERY GRENOBLE
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS
- VALLAUD Caroline, SACDD , chargée d'affaires juridiques
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de présenter des observations orales dans le cadre des recours contentieux :

- PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- VALLAUD Caroline, SACDD , chargée d'affaires juridiques

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer certains actes relatifs à la gestion et conservation du domaine public routier national non concédé dans le département du Rhône :

Tous les actes sauf ceux relatifs aux autorisations et renouvellements d'implantation de distributeurs de carburants sur le domaine public :

- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON

- PLATTNER Pascal, ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA, adjointe au chef de district de VALENCE
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

Actes relatifs aux autorisations et renouvellements d'implantation de distributeurs de carburants sur le domaine public :

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans le cadre de leurs attributions, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer les actes relatifs à l'exploitation du réseau routier national non concédé dans le département du Rhône :

- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA, adjointe au chef de district de VALENCE
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
- PLATTNER Pascal, ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés à l'effet de signer certains actes relatifs aux affaires générales dans le département du Rhône :

Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service et approbation d'opérations domaniales dans le Rhône

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre, ICTPE, chef du service patrimoine et entretien

Représentation devant les tribunaux administratifs

- PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine
- VALLAUD Caroline, SACDD , chargée d'affaires juridiques

ARTICLE 11 : L'arrêté du 30 septembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, 5 mars 2021

Pour le Préfet,
Par délégation,
La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du
Centre-Est

69-2021-03-05-006

Suddelegation-OSD 20210503

**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE
Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,
pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 43 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie nommant Madame Véronique MAYOUSSE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice interdépartementale des Routes Centre-Est ;

Vu l'arrêté n° PREF_DCPI_DELEG_2018_11_05_40 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- BAZAILLE-MANCHES Marion, ICPEF, directrice adjointe
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE, secrétaire générale
- VUITTENEZ Lionel, ICTPE, directeur adjoint

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses (hors carte d'achat) que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les demandes d'engagement (hors frais de déplacement) :

Délégation de signature est donnée, pour les dépenses dont le montant est inférieur à 90 000€ euros HT à :

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- FAOU Béatrice, IDTPE, adjointe du chef SPE, cheffe du pôle entretien routier à compter du 01/04/21
- EVESQUE Frédéric, IDTPE, secrétaire général adjoint
- FAVRE David ICTPE, chef du SREI de Chambéry
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie
- GRAZIANI Philippe ICTPE, chef du service ingénierie routière de Lyon
- BONIFAS Clément, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrage d'art
- FAOU Eddy, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle routier
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
- BERNE Emmanuel, IDTPE, adjoint au chef de SES, chef du pôle équipements systèmes
- PLATTNER Pascal ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon

- PRIMUS Mickaël IDAE, responsable de la mission pilotage
- COFFY Norbert, IDTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000€ HT pour la signature des demandes d'engagement des bons de commandes pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés et à 150 000€ HT pour la signature des demandes d'engagement des bons de commande pris en exécution des autres marchés à bons de commande.

Délégation de signature est donnée, pour les dépenses dont le montant est inférieur à 25 000€ euros HT à :

SES :

- BOUILLER Beatrice, OPA , chef de projets
- GAUVRY Pascale, TSCDD , cheffe de la cellule sécurité routière
- FAOU Beatrice, IDTPE, cheffe de la cellule exploitation et gestion du trafic, jusqu'au 31/03/2021
- FYOT Julien, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic, à partir du 01/05/21
- FYOT Julien, ITPE, chef de projets jusqu'au 30/04/21
- ROYER Lionel, ATTACHÉ , chef de projet maintenance et achats
- PERRICHON Olivier, OPA, chef de projets

SG :

- GELSUMINI Mathilde, ATTACHÉ, chef du pôle ressources humaines
- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
- ABED Slimane, TSCDD, adjoint du chef de pôle moyens en charge du pôle ressources matérielles

SIR de Lyon :

- BENISTANT Jean-Pierre, TSCDD , chef de projets
- CABUT Julien, ITPE, chef de projets
- FRESSYNET Lucas, ITPE, chef de projets
- CAYRE Richard, ITPE, chef de projets
- GIRARDOT Anne-Marie, ITPE, responsable de la cellule gestion financière et marchés
- BORDE Baptiste, ITPE, chef de projets
- HUGET Axelle, ITPE, chef de projets
- MAIZI Naim, ITPE, chef de projets

SIR de Moulins :

- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- DESMARD Jacques Bernard, TSCDD , chef de projets
- FIELBARD Virgile, ITPE, chef de projets
- MOTTIN KEN, PNTA, chef de projets
- RECHER Jens, ITPE, chef du pôle routier
- ZUCCALLI Christian, TSCDD , chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE :

- DAVID Nicolas, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- RODES Ameline, ITPE , responsable du domaine matériel et immobilier
- PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine

SREI :

- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane

- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, à compter du 22/03/21
- THIEVENAZ Denise, SACDD , cheffe du domaine administratif et financier
- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- CORVAISIER Patrice, ITPE, chef de projets
- POZZO Pierrick, ITPE, chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE
- PROST Serge, ITPE , directeur de projet du Rondeau
- MASSONNAT Michèle, TSCDD, cheffe de projet opérations tunnels

SREX Lyon :

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA , adjointe au chef de district de Valence
- MARTIN-MICHILOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- PERROT Francois, TSCDD , chef de la cellule de gestion de la route
- RAZE Florian, IDTPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- THOLLET Franck TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

SREX Moulins :

- BERNARD Eric, TSCDD , chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint au chef de district de MACON
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaetan, TSCDD , chef de la cellule de gestion de la route
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, ainsi qu'à leur intérimaires désignés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les validation de constatation de service fait (hors frais de déplacement) et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes :

MP:

- PRIMUS Mickaël, IDAE, responsable de la mission pilotage

SES :

- BOUILLER Beatrice, OPA , chef de projets
- GAUVRY Pascale TSCDD , cheffe de la cellule sécurité routière
- FAOU Beatrice, IDTPE, cheffe de la cellule exploitation et gestion du trafic, jusqu'au 31/03/2021
- FYOT Julien, ITPE, chef de la cellule exploitation et gestion du trafic, à partir du 01/05/21
- FYOT Julien, ITPE, chef de projets jusqu'au 30/04/21
- BERNE Emmanuel, adjoint au chef de SES chef du pôle équipements systèmes
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
- ROYER Lionel, ATTACHÉ , chef de projet maintenance et achats
- PERRICHON Olivier, OPA, chef de projets

SG :

- EVESQUE Frédéric, IDTPE, secrétaire général adjoint
- GELSUMINI Mathilde, ATTACHÉ, chef du pôle ressources humaines
- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
- ABED Slimane, TSCDD, adjoint du chef de pôle moyens en charge du pôle ressources matérielles

SIR de Lyon :

- BENISTANT Jean-Pierre, TSCDD , chef de projets
- CABUT Julien, ITPE, chef de projets
- FRESSYNET Lucas, ITPE, chef de projets
- BONIFAS Clément, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrage d'art
- FAOU Eddy, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle routier
- CAYRE Richard, ITPE, chef de projets
- GIRARDOT Anne-Marie, ITPE, responsable de la cellule gestion financière et marchés
- GRAZIANI Philippe, ICTPE , chef du service ingénierie routière de Lyon
- BORDE Baptiste, ITPE, chef de projets
- HUGET Axelle, ITPE, chef de projets
- MAIZI Naim, ITPE, chef de projets

SIR de Moulins :

- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)
- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- DESMARD Jacques Bernard, TSCDD , chef de projets
- FIELBARD Virgile, ITPE, chef de projets
- MOTTIN KEN, PNTA, chef de projets
- RECHER Jens, ITPE, chef du pôle routier
- COFFY Norbert, IDTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- ZUCCALLI Christian, TSCDD , chef du pôle routier (antenne de Mâcon)

SPE :

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre ICTPE , chef du service patrimoine et entretien
- FAOU Béatrice, IDTPE, adjointe du chef SPE, cheffe du pôle entretien routier à compter du 01/04/21
- DAVID Nicolas, ITPE, responsable du domaine entretien routier
- FAURIA Laurene, ITPE, chef de la cellule ouvrage d'art
- RODES Ameline, ITPE, responsable du domaine matériel et immobilier
- PAUGET Guillaume, ITPE, chef du pôle budget et patrimoine

SREI :

- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane
- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, à compter du 22/03/21
- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- CORVAISIER Patrice, ITPE, chef de projets
- FAVRE David, ICTPE , chef du SREI de Chambéry
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie
- PROST Serge, ITPE , directeur du projet du Rondeau
- POZZO Pierrick, ITPE, chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE
- MASSONNAT Michèle, TSCDD, cheffe de projet opérations tunnels

SREX Lyon :

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA , adjointe au chef de district de Valence

- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- PERROT Francois, TSCDD , chef de la cellule de gestion de la route
- PLATTNER Pascal, ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- RAZE Florian, IDTPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

SREX Moulins :

- BERNARD Eric, TSCDD , chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint au chef de district de MACON
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- PEZERY Gaetan, TSCDD , chef de la cellule de gestion de la route
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS

ARTICLE 4 :Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences de gestionnaire valideur, les ordres de mission et les états de frais dans CHORUS DT :

SIR de Lyon :

- GIRARDOT Anne-Marie, ITPE, responsable de la cellule gestion financière et marchés

SIR de Moulins :

- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion

SREI ingénierie :

- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion

SREX Lyon :

- NAVARRO Delphine, SACDD, chargée des affaires administrative

SREX Moulins :

- CHIROL Marie-France, SACDD , chargée des affaires administratives

ARTICLE 5 : Les agents désignés ci-après pourront également procéder à des achats en utilisant la carte achat, dans le respect d'un montant plafond par achat compatible avec leur seuil et d'un plafond annuel fixé par porteur:

- ANDRIOT Olivier, OPA , chef de l'atelier de MOULINS
- AUCLAIR Jean-Michel, TSPDD , chef du CEI de CLAMECY
- AUDIN Christophe, TSPDD , chef du CEI de TOULON-SUR-ALLIER
- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- BERNARD Eric, TSCDD , chef du PC de Moulins
- BERTOGLIO Jean Luc, TSPDD , chef du CEI de ROANNE
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- CHATELET Gerard, OPA , chef du CEI de CHARNAY-LES-MACON
- CHEVALIER Jean, OPA , chef du CES de SAINT-MARCEL
- COGNET Francois, TSPDD , chef du CEI de PARAY-LE-MONIAL
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON

- CROUZET Jean-Yves, TSPDD, chef du CEI de ROUSSILLON
- DEFRANCE Anne-Marie, ICTPE , secrétaire générale
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- LIVET Laurent, TSCDD, chef du CEI d'ALIXAN
- FALISSARD Christophe, TSCDD , chef du CEI d'AUXERRE
- FARGERÉ Jérôme TSDD, chef du CEI A38
- GAILLARD Mathurin TSPDD, chef du CEI de CHAMBERY
- GATTO Thierry, TSCDD, chef du CEI de MONTELMAR, à compter du 01/04/21
- GOUTORBE David, TSPDD , chef du CEI de MACHEZAL
- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
- MARTIN Francis, TSCDD , chef pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane
- MUIN Jerome, TSCDD , chef du CEI de DIJON
- BAIN Jean-Michel, CEEP au CEI de ROUSSILLON
- PICOT Jean-Marie, TSDD, chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- RAOUL Pascal, TSPDD , chef du CEI de MONTCHANIN
- RAZE Florian, ITPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- RICARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- SEIGNOBOS Thierry, TSCDD , chef du CEI de MONTELMAR
- CHAMPEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS
- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- BARDON Fabienne, TSPDD , chef du CEI de SAINT-PRIEST
- RODES Amline, ITPE, responsable du domaine matériel et immobilier
- CHAMARD Bruno André, TSCDD, chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- MONCHAUX Yoahn, TSPDD, chef du CEI de VARENNES-SUR-ALLIER
- OUCHAOUA Jean Pierre, OPA , gestionnaire de flotte au district de Saint-Etienne, responsable de l'atelier de Saint-Etienne

ARTICLE 6 : Les agents désignés ci-après ont pouvoir pour valider dans Chorus Formulaire et envoyer des fiches chorus nouvelle communication (CNC), pour le compte des ordonnateurs désignés aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté

- ALLIMONIER Emmanuelle, AAP2, district de Moulins
- BACOT Agnès, SACDDcn, district de Mâcon
- BILLY Anne-Blanche, SACDDcn, Pôle moyens, Secrétariat Général
- BOUVERET Céline, AAP2, PAG SIR de Moulins
- FAILLA Brigitte, AAP2 cellule gestion financière et commande publique SIR de Lyon
- FOREST Brigitte, SACDDcn, district de Mâcon
- GALLOIS Jocelyne, AAP1, PAG SIR de Moulins
- LEPLEUX Catherine, AAP1, PAG SREI de Chambéry
- MATHELIN Marie-Françoise, SACDDcn, district de Lyon
- NIRDE Thierry, SACDDes, PAG SREI de Chambéry
- PALLIER Frédéric, AAP2, district de Valence
- PETIT Nadine, AAP1, district de la Charité sur Loire
- REVEIL Gyslaine, SACDDCn, Pôle moyens, Secrétariat Général
- SECCO Marc, AAP1, PAG SREI de Chambéry
- TAYEB Rachel, AAP2, cellule gestion financière et commande publique SIR de Lyon
- THIAULT Véronique, AAP2, district de Saint-Etienne
- THIEVENAZ Denise, SACDDce, district de Chambéry-Grenoble
- UBERTY Chantal, SACDDcn, PC Genas, SREX de Lyon
- VILOTTE Valérie, SACDDcn, PAG SIR de Moulins
- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion

- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- GIRARDOT Anne-Marie, ITPE, responsable de la cellule gestion financière et marchés
- LE FLOHIC Laurence, SACDDcn, district de Moulins
- HENIQUE Sonia, SACDD, PAG SREI de Chambéry
- FAVRE Odile, SACDD, cellule gestion financière et commande publique SIR de Lyon
- SAULIER Isabelle, SACDD, cellule gestion financière et commande publique SIR de Lyon
- DEPRET WILLIAMS, AAP2, PAG SIR de Moulins

ARTICLE 7 : L'arrêté du 30 septembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 5 mars 2021

Pour le Préfet,

Par délégation,

La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du
Centre-Est

69-2021-03-05-007

Suddelegation-RPA 20210305



Direction
Interdépartementale
des Routes
Centre-Est

***Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MAYOUSSE,
Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,
en matière de pouvoir adjudicateur des marchés de la DIR CE***

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 6 mars 2014 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie nommant Madame Véronique MAYOUSSE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice interdépartementale des routes Centre-Est

VU l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELEG_2018_11_05_41 du 5 novembre 2018 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés de la direction interdépartementale des Routes Centre-Est ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- BAZAILLE-MANCHES Marion, ICPEF, directrice adjointe
 - VUITTENEZ Lionel, ICTPE , directeur adjoint
- à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et dans les conditions limitatives fixées par la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur pour les marchés passés selon une procédure adaptée visée au 2° de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et dans le code de la commande publique.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre ICTPE, chef du service patrimoine et entretien
- FAOU Béatrice, IDTPE, adjointe du chef SPE, cheffe du pôle entretien routier à compter du 01/04/21
- DEFRANCE Anne-Marie ICTPE , secrétaire générale
- EVESQUE Frédéric, IDTPE, secrétaire général adjoint
- FAVRE David ICTPE , chef du SREI de Chambéry
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie
- GRAZIANI Philippe ICTPE , chef du service ingénierie routière de Lyon
- BONIFAS Clément, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrage d'art
- FAOU Eddy, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle routier

- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
- BERNE Emmanuel, IDTPE, adjoint au chef de SES, chef du pôle équipements systèmes
- PLATTNER Pascal ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- PRIMUS Mickaël IDAE, responsable de la mission pilotage
- COFFY Norbert, IDTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)

Pour ces chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000€ HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés et à 150 000€ HT pour la signature des bons de commande pris en exécution des autres marchés à bons de commande.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 25 000 euros H.T à :

SES :

- BOUILLER Beatrice, OPA , chef de projets

SG :

- GELSUMINI Mathilde, ATTACHÉ, chef du pôle ressources humaines
- HARCHEN Norbert, OPA , chef du pôle moyens
- ABED Slimane, TSCDD, adjoint du chef de pôle moyens en charge du pôle ressources matérielles

SIR de Moulins :

- DEMERS Sophie, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion

SPE :

- RODES Ameline, ITPE, responsable du domaine matériel et immobilier

SREI :

- MANSUY Philippe, PNTA, chef des PC Osiris et Gentiane
- PICCHIOTTINO Andre, TSCDD , adjoint du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, jusqu'au 19/03/21
- PLAT Frédérique, TSCDD, adjointe du chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE, à compter du 22/03/21
- BATAILLE Thierry, SACDD , chef du pôle administratif et de gestion
- POZZO Pierrick, ITPE, chef du district de CHAMBERY-GRENOBLE

SREX Lyon :

- BANNWARTH Nicolas, ITPE, chef du district de VALENCE
- EXBRAYAT Solange, OPA , adjointe au chef du district de Valence
- MARTIN-MICHIELLOT Pascal, Ingénieur territorial, chef du district de SAINT-ETIENNE
- COSSOUL Nicolas, ITPE, chef du district de LYON
- RAZE Florian, IDTPE, chef des PC Genas et Hyrondelle
- THOLLET Franck, TSCDD , adjoint au chef de district de LYON
- VEROTS Nicolas, TSCDD , adjoint au chef de district de SAINT-ETIENNE

SREX Moulins :

- BERNARD Eric, TSCDD , chef du PC de Moulins
- DELAUMENI Gilles, ITPE, chef du district de MOULINS
- GALLET Jean, TSCDD , adjoint au chef de district de MACON
- CARIO Rodolphe, TSCDD , adjoint du chef de district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- RICHARDEAU Patrice, TSCDD , chef du district de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- CHAMEYMOND Julien, ITPE, chef du district de MACON
- VANNEREUX Sandrine, TSCDD , adjointe du chef de district de MOULINS

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- ANDRIOT Olivier, OPA , chef de l'atelier de MOULINS
- AUCLAIR Jean-Michel, TSPDD , chef du CEI de CLAMECY
- AUDIN Christophe, TSPDD , chef du CEI de TOULON-SUR-ALLIER
- BARDON Fabienne, TSPDD , chef du CEI de SAINT-PRIEST
- BERTOGLIO Jean Luc, TSPDD , chef du CEI de ROANNE
- VALLAS Didier, TSDD, adjoint du chef du CEI de ROANNE
- BONNOT Denis, OPA , gestionnaire de flotte au district de M)con
- CHAMARD Bruno André, TSCDD, chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- COTILLARD Dominique, TSDD, adjoint du chef du CEI de LA CHARITE-SUR-LOIRE
- CHATELET Gerard, OPA , chef du CEI de CHARNAY-LES-MACON
- CHEVALIER Jean, OPA , chef du CES de SAINT-MARCEL
- CHICHE Florian, OPA , responsable maintenance du PC Hyrondelle
- COGNET Francois, TSPDD , chef du CEI de PARAY-LE-MONIAL
- CROUZET Jean-Yves, TSPDD, chef du CEI de ROUSSILLON
- DALMASSO Steve, TSDD, chef du CEI de PIERRE-BENITE
- DELHOMME Didier, PNTA, gestionnaire de flotte au district de Valence
- DI NICOLA Ugo, TSCDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- DROIN Patrice, OPA , adjoint au chef de CES de SAINT-MARCEL
- DUMAS Raphael, OPA , gestionnaire de flotte au district de Lyon
- FARGERIE Jérôme, TSDD, chef du CEI A38
- LIVET Laurent, TSCDD, chef du CEI d'ALIXAN
- CHIROUZES Frédéric, TSDD, adjoint du chef du CEI ALIXAN
- FALISSARD Christophe, TSCDD , chef du CEI d'AUXERRE
- LARCHER Nathalie, TSDD, adjointe du chef du CEI d'AUXERRE
- FIALON Serge, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- GAILLARD Mathurin, TSPDD, chef du CEI de CHAMBERY
- GATTO Thierry, TSCDD, chef du CEI de MONTELIMAR, à compter du 01/04/21
- GOUTORBE David, TSPDD , chef du CEI de MACHEZAL
- HAYEZ Arnaud, OPA , gestionnaire de flotte au district de la Charité-sur-Loire
- LATOUR Franck, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- MARINO Robert, TSDD , adjoint du chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- COMBAZ Jean-Michel, TSDD, adjoint du chef du CEIA D'ALBERTVILLE
- MARTIN Francis, TSCDD , chef pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane, jusqu'au 30/04/21
- HIREL John, OPA, chef du pôle maintenance équipements dynamiques du PC Gentiane à compter du 03/05/21
- MESTRALLET David, OPA , gestionnaire de flotte au SREI de Chambéry
- ARGOUD Didier , chef d'équipe au CEI de GRENOBLE
- MONCHAUX Yoann, TSPDD, chef du CEI de VARENNES-SUR-ALLIER
- MUIN Jerome, TSCDD , chef du CEI de DIJON
- OUCHAOUA Jean Pierre, OPA , gestionnaire de flotte au district de Saint-Etienne, responsable de l'atelier de Saint-Etienne
- PICOT Jean-Marie, TSPDD, chef du CEI D'AIGUEBLANCHE
- PICHON Georges, TSDD , chef du CEI LA VARIZELLE
- RAOUL Pascal, TSPDD , chef du CEI de MONTCHANIN
- SEIGNOBOS Thierry, TSCDD , chef du CEI de MONTELIMAR, jusqu'au 31/03/21
- SENE Olivier, TSCDD , responsable maintenance du PC de Genas
- VANNEREUX Olivier, TSDD, adjoint de la cheffe du CEI de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les documents concernant :

- les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs

- les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.

- CHODERLOS DE LACLOS Pierre ICTPE , chef du service patrimoine et entretien
- FAOU Béatrice, IDTPE, adjointe du chef SPE, cheffe du pôle entretien routier à compter du 01/04/21
- DEFRANCE Anne-Marie ICTPE , secrétaire générale
- EVESQUE Frédéric, IDTPE, secrétaire général adjoint
- FAVRE David ICTPE , chef du SREI de Chambéry
- SADONE Raphaëlle, IDTPE, adjointe du chef du SREI, en charge de l'ingénierie
- GRAZIANI Philippe ICTPE , chef du service ingénierie routière de Lyon
- BONIFAS Clément, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle ouvrage d'art
- FAOU Eddy, IDTPE, adjoint du chef de SIR de Lyon, chef du pôle routier
- NICOLLE Gilbert, IDTPE, chef de SES
- BERNE Emmanuel, IDTPE, adjoint au chef de SES, chef du pôle équipements systèmes
- PLATTNER Pascal ICTPE , chef du service régional d'exploitation de Lyon
- PRIMUS Mickaël IDAE, responsable de la mission pilotage
- COFFY Norbert, IDTPE, chef du service ingénierie routière de Moulins
- BERGER Patrick, IDTPE, adjoint au chef du SIR de Moulins (antenne de Mâcon)

ARTICLE 4 : L'arrêté du 30 septembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 5 mars 2021

Pour le Préfet,

Par délégation,

La Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est,

Signé

Véronique MAYOUSSE

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires
d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-03-08-002

Délégation portant signature du chef d'établissement par
intérim de l'EPM de Meyzieu, du 08/03/2021



Le chef d'établissement par Intérim : Catherine BESSAGUET
Établissement : EPM du Rhône

Le 08/03//2021

Décision portant délégation

Vu le décret n°2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le décret n° 2010-432 du 29 avril 2010 relatif à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire

Vu le décret 2010-1634 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale

Vu la Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Vu le Décret n° 2020-91 du 06 février 2020 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission de l'application des peines et aux conditions de délivrance des permissions de sortir, en modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24 ; R. 57-7-5 et R. 57-7-62 ;

Article 1 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Emma MIAH-NAHRI**, en qualité de Directrice des services pénitentiaires, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint **pour la période du 01/10/2020 au 12/03/2021**

Article 2 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Laura COMMARMOND**, en qualité de Directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Atsu GADEGBEKU**, en qualité de capitaine pénitentiaire, chef de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Christelle BAGGIO**, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Myriam HAMMOUDI**, en qualité de lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Sahib MAHDAOUI**, en qualité de major pénitentiaire et officier d'astreinte aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Frédéric EUSTACHE**, en qualité de 1er surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Azdine HARNAFI**, en qualité de 1er surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Sofian MENNANA**, en qualité de 1er surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Philippe MERIAUX**, en qualité de 1er surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Jérôme GOUD**, en qualité de 1er surveillant et officier d'astreinte, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Marie Annick SAUVAT**, en qualité de 1ere surveillante aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mboma - Mburu BANGA**, en qualité de 1er surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

A Meyzieu, le 08/03/2021

Le chef d'établissement par Intérim

Catherine BESSAGUET

Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R. 57-6-24 ; R. 57-7-5)

Délégués possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : directeurs des services pénitentiaires
- 3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)
- 4 : majors et 1ers surveillants

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4
Organisation de l'établissement					
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18				
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X	X	
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X	X	
Vie en détention					
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X	X	X	
Désignation des membres de la CPU	D.90	X	X	X	
Présidence de la CPU	D. 90	X	X	X	
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X	X	X	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 93	X	X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 94	X	X	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité Sanitaire	D. 370	X	X	X	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X	X	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération établissements pour peine -	Art 46 RI	X	X	X	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 RI	X	X	X	
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X	X	
Mesures de contrôle et de sécurité					
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X	
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X	X	
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité d'objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 RI	X	X	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI	X	X	X	
Retenue d'équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X	
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 RI	X	X	X	
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X	X	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	X	X	

Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art 7-III RI	X	X	X	X	X
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III RI	X	X	X	X	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	X	X	X	X	X
Discipline						
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R. 57-7-18	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R. 57-7-22	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R. 57-7-15	X	X	X	X	X
Présidence de la commission de discipline	R. 57-7-6	X	X	X	X	X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R. 57-7-7	X	X	X	X	X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	X	X	X	X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R. 57-7-60	X	X	X	X	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X	X	X	X
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X	X	X	X
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-25	X	X	X	X	X
Isolement						
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-64	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X	X	X	X	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X	X	X	X	X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 R. 57-7-70	X	X	X	X	X
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X	X	X	X	X
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X	X	X	X	X
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X	X	X	X	X
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X	X	X	X	X
Mineurs						
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514	X	X	X	X	X
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12	X	X	X	X	X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1	X	X	X	X	X

Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1	X	X	X
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520	X	X	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues				
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D. 122	X	X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X	X	X
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	Art 30 RI	X	X	X
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art 30 RI	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II RI	X	X	X
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X	X	X
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 RI	X	X	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art 24-III RI	X	X	X
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant	Art 24-III RI	X	X	X
Achats				
Fixation des prix pratiqués en cantine	D. 344	X	X	X
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 RI	X	X	X
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 19-IV RI	X	X	X
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X
Relations avec les collaborateurs du SPIP				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	X	X	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X	X	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X	X	X
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	X	X	X
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	X	X	X
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	X	X	X
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément	R. 57-6-16	X	X	X
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 RI	X	X	X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X	X	X
Organisation de l'assistance spirituelle				
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5	X	X	X
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6	X	X	X
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R. 57-9-7	X	X	X
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X	X	X

Visites, correspondance, téléphone						
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5		R. 57-6-5	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat		R. 57-8-10	X	X	X	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation		R. 57-8-12	X	X	X	
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée		R. 57-8-19	X	X	X	
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées		R. 57-8-23	X	X	X	
Entrée et sortie d'objets						
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques		D. 274	X	X	X	
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet		Art 32-I RI	X	X	X	
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire		Art 32-II, 3° et 4° RI	X	X	X	
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire des publications écrites et audiovisuelles		Art 19-III, 3° et 4° RI	X	X	X	
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues		R. 57-9-8	X	X	X	
Activités						
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale		Art 17 RI	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement		D. 436-3	X	X	X	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues		R. 57-9-2	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations		D. 432-3	X	X	X	
Déclassement ou suspension d'un emploi		D. 432-4	X	X	X	
Administratif						
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature		D. 154	X	X	X	
Divers						
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur		D. 124	X	X	X	
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir		712-8	X	X	X	
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée		706-53-7	X	X	X	
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE		D. 32-17	X	X	X	

A Meyzieu le 08/03/2021
Le chef d'établissement par intérim
Catherine BESSAGUET